09 — Fausses offres d’emploi

Vérifier un recrutement et refuser d’avancer des fonds.



Illustration de formation créée par IA — exemple fictif.

Mise en situation

Yanis reçoit une proposition de travail à domicile très bien payée, sans entretien. Le recruteur lui réclame une pièce d’identité et 95 € pour un kit de départ. Une variante lui envoie un chèque pour acheter du matériel et demande de reverser rapidement le surplus. Une autre offre rémunère quelques tâches, puis impose un dépôt pour débloquer la suite.

Comprendre le piège

Le fraudeur peut chercher de l’argent, des documents d’identité ou un intermédiaire pour déplacer des fonds. Un contrat ou un numéro SIRET peuvent être copiés. Un chèque crédité provisoirement peut ensuite être rejeté ; le reversement demandé reste alors à la charge de la personne trompée.

Les signes d’alerte

• Le salaire est disproportionné et le recrutement évite les vérifications normales.

• Il faut payer pour obtenir le poste ou accéder aux tâches.

• On demande d’encaisser puis de reverser de l’argent.

• Des documents sensibles sont réclamés avant toute identification indépendante.

09 — Vérifier et réagir

Le réflexe à retenir

Ne pas avancer d'argent ni reverser un chèque. Retrouver soi-même l'entreprise et confirmer l'offre auprès de son service recrutement, par des coordonnées indépendantes.

Que faire si j'ai été victime ?

Stopper le circuit financier

Ne plus verser ni transférer d'argent. Prévenir immédiatement la banque si un chèque, un virement ou la carte sont concernés.

Protéger les informations transmises

Si une pièce d'identité ou d'autres données ont été données, demander conseil sur les risques d'usurpation et prévenir les organismes concernés. Ne pas envoyer de nouvelles pièces au même contact.

Alerter la plateforme et l'entreprise

Signaler l'offre au site d'emploi et à l'entreprise dont l'identité est utilisée, par leurs vrais contacts. France Travail peut accompagner la vérification d'une offre.

Conserver les preuves et porter plainte

Garder annonce, contrat, échanges et justificatifs. En cas d'utilisation de l'identité, documenter aussi ces faits pour les démarches auprès de la police/gendarmerie.

À vous de jouer

Repérer les trois demandes financières différentes du scénario. Écrire ce qui doit être vérifié avant d'envoyer des documents à un recruteur.

Réponses personnelles : .....

.....

09 — Petit quiz

Une seule réponse par question. Choisir puis expliquer sa décision. Les corrections figurent dans le document séparé « Quiz corrigés » et sur la page de la situation.

1. Le SIRET sur le contrat suffit-il ?

A. Non, l’identité peut être copiée.

B. Oui, il garantit le recruteur.

C. Oui, sans entretien.

2. Un chèque apparaît crédité. Peut-on reverser le surplus sans vérification ?

A. Oui, immédiatement.

B. Oui, si le recruteur insiste.

C. Non, demander confirmation à la banque.

3. Un dépôt permettrait de débloquer des tâches rémunérées. Que faire ?

A. Payer une petite somme.

B. Refuser et arrêter les versements.

C. Emprunter le dépôt.

4. Des données d’identité ont été transmises. Quelle attitude ?

A. Demander conseil et surveiller les usages frauduleux.

B. Envoyer davantage de documents.

C. Ignorer, puisqu’aucun paiement n’a eu lieu.

Pour vérifier les repères

Cybermalveillance.gouv.fr — Fausses offres d’emploi

Cybermalveillance.gouv.fr — Arnaque à la tâche

Sources vérifiées le 12 novembre 2026. Conditions des services à vérifier lors des démarches.